

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A319, A320 et A321

Test après déplacement du relais 11QG (ATA 24)

APPLICABILITE :

Cette Consigne de Navigabilité (CN) concerne les avions AIRBUS A319, A320 et A321, tous modèles certifiés et tous numéros de série, à l'exception des avions ayant reçu application de la modification n° 26065 en production ou du Bulletin Service AIRBUS (BS) A320-24-1092 à sa Révision 4 en service.

RAISONS :

Afin d'améliorer la ségrégation des systèmes électriques, un déplacement du relais moteur / master 1 (11QG) est nécessaire.

Ce déplacement permettra d'éviter tout risque de coupure simultanée de l'alimentation en carburant des 2 moteurs par les vannes d'isolation basse pression en cas de pénétration d'eau dans la boîte à relais 103VU.

Le BS A320-24-1092 avant sa Révision 3 fournit des instructions d'application erronées en raison de la fourniture d'un kit inadapté. Ce BS était rendu obligatoire par la CN 97-360-111(B).

Les avions ayant reçu le BS A320-24-1092 avant sa Révision 3 devaient être inspectés par application de la CN 1999-263-134(B) afin de vérifier, et remplacer si nécessaire, certains des contacts installés par ce kit.

La CN 1999-263-134(B) est remplacée par la présente CN qui introduit un test supplémentaire à effectuer après le déplacement du relais 11 QG.

ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION :

1. Le relais 11 QG de tous les avions concernés devait être déplacé de la boîte à relais 103VU sur l'étagère 95VU, conformément aux instructions du BS A320-24-1092R3, et ce, avant le 15 mai 2000.
2. Sauf si déjà accompli, dans les 500 heures de vol à compter du 10 juillet 1999 (date d'entrée en vigueur de la CN 1999-263-134(B)), pour les avions ayant reçu application du BS A320-24-1092 à son édition originale, à sa Révision 1 ou à sa Révision 2, :
 - vérifier que les 4 contacts installés dans le boîtier terminal FIN209VT12 ont bien la référence (P/N) NSA937910EA2000,
 - si le P/N des 4 contacts est différent de NSA937910EA2000, installer 4 contacts dont le P/N est NSA937910EA2000, conformément aux instructions du BS A320-24-1092 Révision 3 ou Révision 4.

.../...

3. Dans les 600 heures de vol à partir de la date d'entrée en vigueur de cette CN, réaliser le test supplémentaire requis après déplacement du relais 11 QG, conformément aux instructions données dans le BS A320-24-1092 Révision 4.

Nota : Ce test supplémentaire est obligatoire, même sur les avions sur lesquels a déjà été appliqué le BS A320-24-1092 Révision 1 ou 2 ou 3.

Cette CN remplace la CN 1999-263-134(B) qui est annulée.

REF. : Bulletin Service AIRBUS A320-24-1092 Révision 4
Toute révision ultérieure approuvée est acceptable.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 20 JUILLET 2002